

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 14 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 14 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

G. GEORGEMEL	G. VALTON	I. LARDIN
J.P. MARTIN	R. VOIZEUX	R. LEMOINE H.
S.GALDO	E. JAMMAS	KWASIAK M.
A. RIBEIRO	G. CASTENETTO	RENAUT
J. M. GILLOT	J.P. MUGNIER	

Absent excusé : R. MAÏNO donne procuration à G. GEORGEMEL

Secrétaire de séance : S. GALDO

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 février 2017 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

**COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte de gestion 2016 de la commune dressé par le Receveur Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion 2016 de la commune dressé par le Receveur Municipal.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE**

Présenté par le Maire,  
Approuvé sous la présidence de G. VALTON, le compte administratif 2016 de la commune laisse apparaître les résultats suivants :

- **section d'investissement : un résultat déficitaire s'élevant à 2 044,51 €**
- **section de fonctionnement : un résultat excédentaire s'élevant à 293 437,17 €**

**COMPTE DE GESTION 2016 SERVICE ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte de gestion 2016 du service assainissement dressé par le Receveur Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion 2016 du service assainissement dressé par le Receveur Municipal.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Présenté par le Maire,  
Approuvé sous la présidence de G. VALTON, le compte administratif 2016 du service assainissement laisse apparaître les résultats suivants :

- **section d'investissement : un résultat excédentaire de 54 713,11 €**
- **section de fonctionnement : un résultat excédentaire de 7 014,88 €**

## COMPTE DE GESTION 2016 LOTISSEMENT RUE DE L'EUROPE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte de gestion 2016 du lotissement rue de l'Europe dressé par le Receveur Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion 2016 du lotissement rue de l'Europe dressé par le Receveur Municipal.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016 LOTISSEMENT RUE DE L'EUROPE

Présenté par le Maire,  
Approuvé sous la présidence de G. VALTON, le compte administratif 2016 du lotissement rue de l'Europe laisse apparaître les résultats suivants :

- **section d'investissement : un résultat déficitaire s'élevant à 126 401,64 €**

## AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le conseil municipal décide de reporter ces résultats au budget primitif 2017 de la commune, du service assainissement et du lotissement rue de l'Europe.

## TAUX D'IMPOSITION 2017

Après exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le conseil municipal maintient les taux qui seront appliqués pour l'année 2017:

- taxe d'habitation : 13,44                      Taxe foncière s/bâti : 13,12
- taxe foncière sinon bâti : 26,13

Ces taux restent inchangés par rapport à l'année 2016.

Le taux de la taxe CFE n'est plus décidée par la commune, ce dernier est désormais fixé par l'Agglomération de Chaumont.

## BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

- Présenté par le Maire,  
Adopté à l'unanimité,  
Le budget 2017 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes.
- **section fonctionnement : 546 216,17 €**
  - **section investissement : 389 993,51 €**

## **BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Présenté par le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget 2017 du service assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes.

- **section fonctionnement : 40 970,88 €**
- **section investissement : 130 624,36 €**

## **BUDGET PRIMITIF 2017 DU LOTISSEMENT RUE DE L'EUROPE**

Présenté par le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget 2017 du lotissement rue de l'Europe s'équilibre en dépenses et en recettes.

- **section fonctionnement : 142 402,00 €**
- **section investissement : 314 858,64 €**

## **INDEMNITES DE FONCTION ET APPROBATION DU NOUVEL INDICE**

L'indice de base pour le calcul des indemnités de fonction des adjoints au Maire a été modifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser ces indemnités en fonction de ce nouvel indice. Le montant s'élèvera donc à 6,6 % de l'indice 1022.

## **DESIGNATION D'UN REFERENT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION A LA DELINQUANCE**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur J.P. MARTIN.

**CONVENTION DEFIS** (association ayant pour objectif l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés de réinsertion professionnelle).

La Communauté de Communes du Bassin Nogentais octroie à Mandres 400 heures de travail pour l'entretien des espaces verts du village. Tout dépassement de ce nombre d'heures doit faire l'objet d'une convention avec cette association.

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de cette convention (1 voix CONTRE).

## **ORGANISATION CEREMONIE DU 8 MAI**

Le dépôt de gerbe aura lieu à 11 heures au monument aux morts et sera suivi d'un d'honneur à la Mairie. Les présidents d'associations, les porte-drapeaux et les écoliers sont invités.

## **ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES**

Le conseil municipal s'organise pour la tenue du bureau de vote, de 8h à 19h lors des élections présidentielles les 23 avril et 7 mai et de 8h à 18 h lors des élections législatives les 11 et 18 juin.

## **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE**

Actuellement, le montant de la location d'un hectare de bois est fixé à 6,62 et n'a pas été révisé depuis 9 ans. Le bail actuel devant être renouvelé cette année, il est proposé de fixer à 8 euros à l'hectare pour une durée de 9 ans, avec une réévaluation annuelle indexée à l'indice ONF.

1 voix CONTRE. 4 ABSTENTIONS et 10 voix POUR

## **DIVERS**

Ecole : La fermeture d'une classe ne deviendra effective que s'il y a moins de 100 élèves scolarisés à Mandres à la rentrée scolaire 2017-2018.

La commune perd la compétence périscolaire (garderie). Une commission a été constituée afin d'harmoniser les horaires et les tarifs.

Aire de jeux : Une aire de jeux pour les enfants va être aménagée près du terrain de tennis. La commune a reçu des devis mais doit s'assurer des normes de sécurité avant de faire réaliser les installations.

Salle des fêtes : Afin d'éviter les stationnements entravant la circulation sur le parking de la salle des fêtes lors des diverses manifestations, la matérialisation au sol des places de parking sera étudiée. L'expertise du Conseil Départemental sera sollicitée, notamment pour ce qui concerne les distances réglementaires à respecter pour permettre l'accès des secours en cas de besoin.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21 heures 50.